

VIVRE ET SE DEPLACER SUR LE TERRITOIRE

Strasbourg.eu
eurométropole

Contact presse:

Sophie Cambra
sophie.cambra@strasbourg.eu
03 68 98 70 32

Projet de délibération soumis au vote du Conseil municipal le 20 mars 2023

Pour un espace public mieux partagé et
une ville à vivre pour tou-tes : déploiement
d'une nouvelle politique de
stationnement à Strasbourg



SOMMAIRE

1

Promouvoir les alternatives à la voiture individuelle et encourager au stationnement dans les parkings en ouvrage

- a. Etat des lieux
- b. Encourager l'utilisation des parkings en ouvrage

2

Améliorer la situation des secteurs connaissant une forte pression en matière de stationnement en voirie

- a. Favoriser la rotation sur la voirie
- b. Améliorer la situation dans certains secteurs par la mise en place de la réglementation payante
- c. Mettre en place un bouclier social pour les abonné-es résidents en voirie

3

Une mise en œuvre qui s'appuie sur le dialogue avec le monde économique et la population

- a. Le dialogue avec le monde économique
- b. L'information et la consultation des habitant-es



INTRODUCTION

La Ville de Strasbourg est engagée pour une transformation de ses espaces publics dans une logique de ville à vivre plus apaisée et résiliente. Elle accompagne les mutations urbaines avec l'élargissement du centre-ville et le développement de l'offre de transports en communs. La question du stationnement s'inscrit pleinement dans ces enjeux et s'articule en cohérence avec les autres politiques publiques : révolution des mobilités, plan piéton, plan vélo, rues scolaires ou encore plan Canopée.

La réforme de la politique de stationnement que la maire proposera au conseil municipal du 20 mars prochain permet à la fois de libérer l'espace public et de résoudre une organisation actuelle dysfonctionnelle. Elle apportera des solutions concrètes à toutes et tous : les visiteurs qui se perdent dans les bouchons, les résidents qui tournent pour trouver une place dans son quartier, les piétons obligés de descendre sur la chaussée car le trottoir est occupé, les cyclistes qui souhaiteraient plus de pistes cyclables, les promeneurs qui aimeraient des rues un peu plus accueillantes et végétalisées.

Cette réforme est la déclinaison opérationnelle de la délibération-cadre adoptée par le conseil municipal en septembre 2021. Elle s'articule dans une logique intégrée commençant par la promotion des alternatives à la voiture individuelle, puis à stationner d'abord dans les espaces prévus à cet effet (parkings-relai et parkings en ouvrage) et enfin à défaut stationner en voirie en-dehors du centre-ville élargi.



PROMOUVOIR LES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE ET ENCOURAGER AU STATIONNEMENT DANS LES PARKINGS EN OUVRAGE

1

a. Etats des lieux

La Ville de Strasbourg compte à ce jour environ 55 000 places de stationnement en voirie, dont 14 000 dans le périmètre « payant », pour 10 480 abonnés résidents ainsi que 12 100 places en ouvrage dont 6300 réparties dans 9 parkings publics et 3800 places sur l'ensemble des 10 parkings-relais implantés le long du réseau de transports en commun. À ces chiffres, il convient d'ajouter les places de stationnement des parkings privés dont disposent 55 000 ménages strasbourgeois (INSEE 2019), qu'ils soient collectifs ou individuels (lots en copropriété ou sur les parcelles individuelles), qui ne sont pas pleinement occupés.

Le stationnement à Strasbourg

EN VOIRIE

55 000 places dont 14 000 payantes

PARKING-RELAIS TRAM

3800 places réparties sur 10 P+R

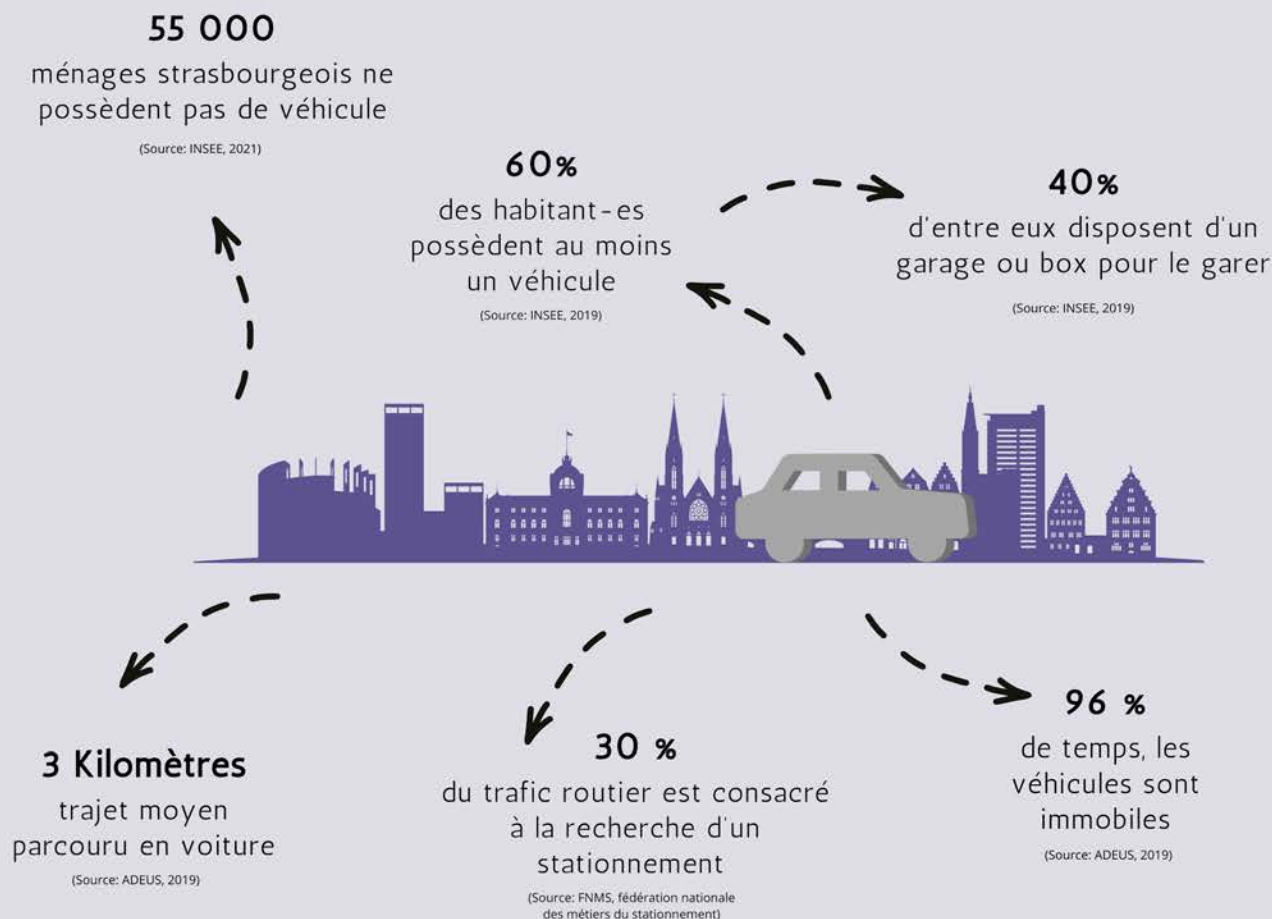


PARKING EN OUVRAGE

12 100 places dont 6300 places
réparties sur 9 parkings publics

Aujourd'hui, seulement 60% des Strasbourgeois-es ont une voiture et 40% de ces derniers disposent d'un emplacement pour stationner leur véhicule (INSEE, 2019). Aussi, les déplacements sur le territoire de la ville sont inférieurs à 3 kilomètres selon l'enquête de l'ADEUS (2019). Enfin, toujours selon la même étude, il faut noter que l'occupation de l'espace n'est pas optimale dès lors que 96% du temps, une automobile est immobile.

L'utilisation de la voiture



b. Encourager l'utilisation des parkings en ouvrage

Contrairement au stationnement sur la voirie, qui exige de trouver une place libre, le stationnement dans un parking en ouvrage offre un accès garanti et souvent plus rapide à une place, qui plus est sécurisée et accompagnée de services (parc à vélos, location de trottinette, armoire à colis, places pour véhicules électriques). Cette solution vise à diminuer les émissions de gaz à effet de serre ou d'oxyde et dioxyde d'azote ainsi que la congestion sur l'espace public provoquées par les automobilistes à la recherche d'une place de stationnement en voirie.

À noter que les tarifs visiteurs des parkings publics n'ayant pas évolué depuis 2015, il sera proposé au Conseil municipal du 20 mars et au Conseil métropolitain du 24 mars de procéder à leur mise à jour. L'évolution de ces tarifs tient compte de la spécialisation des ouvrages et de leur localisation. Le prix des abonnements et des forfaits déjà en place évoluera également, selon l'indexation annuelle habituelle. Sous réserve du vote du Conseil, ces nouveaux tarifs seront applicables à partir du 3 avril 2023.

Je viens à Strasbourg à partir du 3 avril, je choisis d'abord...

(sous réserve du vote de la délibération au Conseil municipal du 20 mars 2023)



*sauf Rotonde à 4,70€

La mise en place d'un abonnement résidents dans les parkings en ouvrage publics

Afin d'encourager les habitants qui stationnent habituellement leur véhicule sur la voirie, à le faire désormais dans un parking en ouvrage, il sera proposé au conseil municipal du 20 mars 2023 de créer un **nouvel abonnement résident** qui sera disponible à compter du 1er octobre 2023 dans sept parkings éligibles[1].

Sous réserve du vote par le conseil municipal et du conseil métropolitain, ce nouvel abonnement résident[2] en ouvrage sera de 60 euros par mois, si le parking se situe en dehors de sa zone résidentielle et hors de la Grande Ile, et de 90 euros par mois s'il se situe dans sa zone de résidence ou sur la Grande Ile.

Par conséquent, plus le résident fera un effort pour se garer loin de son lieu d'habitation, moins le tarif sera élevé pour lui. Cette démarche permettra de libérer de l'espace public tout en limitant les pollutions atmosphériques générées par les rotations automobiles, particulièrement en cœur de ville. L'abonnement inclura la possibilité de stationner gratuitement et quotidiennement durant 1h maximum sur l'espace public dans sa zone de stationnement résident afin de desservir son domicile au plus proche ou de répondre à d'autres besoins ponctuels en proximité.

[1] S'agissant des parkings gérés par la Ville de Strasbourg, les parkings ouverts au dispositif seront les parkings Halles P3 Wilson et Bateliers. Il sera proposé au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 24 mars 2023, d'ouvrir ce même dispositif dans les parkings Austerlitz, Broglie, Kléber-Homme de Fer, Wodli et Centre Historique-Petite-France, relevant de sa compétence.

[2] L'abonnement résident, en voirie ou en parking, restera ouvert à une seule voiture par foyer.

La promotion des parkings relais

En parallèle des propositions de cette délibération, les parkings relais (P+R), implantés le long du réseau de transports en commun, et dont certains disposent d'importantes disponibilités, seront mis en avant par une campagne de communication afin d'informer les usagers sur le temps de parcours entre les P+R et le centre ou encore de rappeler la gratuité dans les P+R pour les détenteurs d'un abonnement CTS ou d'un Pass Mobilité.

Afin d'accompagner ces mesures, un meilleur jalonnement vers les ouvrages d'entrée de ville, y compris vers les P+R, sera en outre mis en œuvre par l'Eurométropole de Strasbourg. L'objectif sera d'orienter préférentiellement les visiteurs vers les P+R où ils pourront stationner leur véhicule puis voyager avec leurs passagers sur l'ensemble du réseau CTS.

AMÉLIORER LA SITUATION DES SECTEURS CONNAISSANT UNE FORTE PRESSION EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE

02

a. Favoriser la rotation sur la voirie

Le secteur réglementé est payant de 9h à 19h. Il est organisé selon trois zones représentées par la zone rouge, la zone orange, et la zone verte :

- la zone rouge, qui correspond à ce jour à l'hyper-centre, concentre de nombreuses aménités, une offre en transports en commun performante ainsi que des parkings en ouvrage, mais aussi une forte pression sur l'espace public, la présence de nombreux piétons et un nombre de places sur la voirie inférieure au nombre de résidents bénéficiant d'un titre de stationnement (900 titres résidents pour 800 places environ) ;
- les zones oranges correspondent à des zones mixtes, mêlant habitations et activités économiques, tout en offrant des transports en commun performants et des parkings publics permettant le report du stationnement de l'espace public vers les ouvrages ;
- les zones vertes sont des zones résidentielles limitrophes des zones citées précédemment, dépourvues de parkings publics et où en conséquence le stationnement s'effectue majoritairement en voirie ou en parking privé.

A l'instar des ouvrages, les tarifs visiteurs sur voirie n'ont pas évolué depuis début 2015. Afin d'inciter les usager-es à fréquenter les parkings publics en ouvrage et les parkings-relais, il sera proposé, dans la délibération soumise au vote du Conseil municipal du 20 mars, d'actualiser ces tarifs.

La hiérarchie tarifaire entre zone rouge, zone orange et zone verte sera maintenue, tout comme les durées maximums de stationnement ainsi que les tarifications spécifiques en faveur en particulier des professionnel·les de santé et des professionnel·les mobiles.

Tarifs du stationnement en voirie en fonction des zones à compter du 3 avril 2023

(sous réserve du vote de la délibération au Conseil municipal du 20 mars 2023)

ZONE ROUGE

1ère heure: 3,50€
2ème heure: 8€

ZONE ORANGE

1ère heure: 2,50€
2ème heure: 3,50€

ZONE VERTE

1ère heure: 1€
2ème heure: 2€

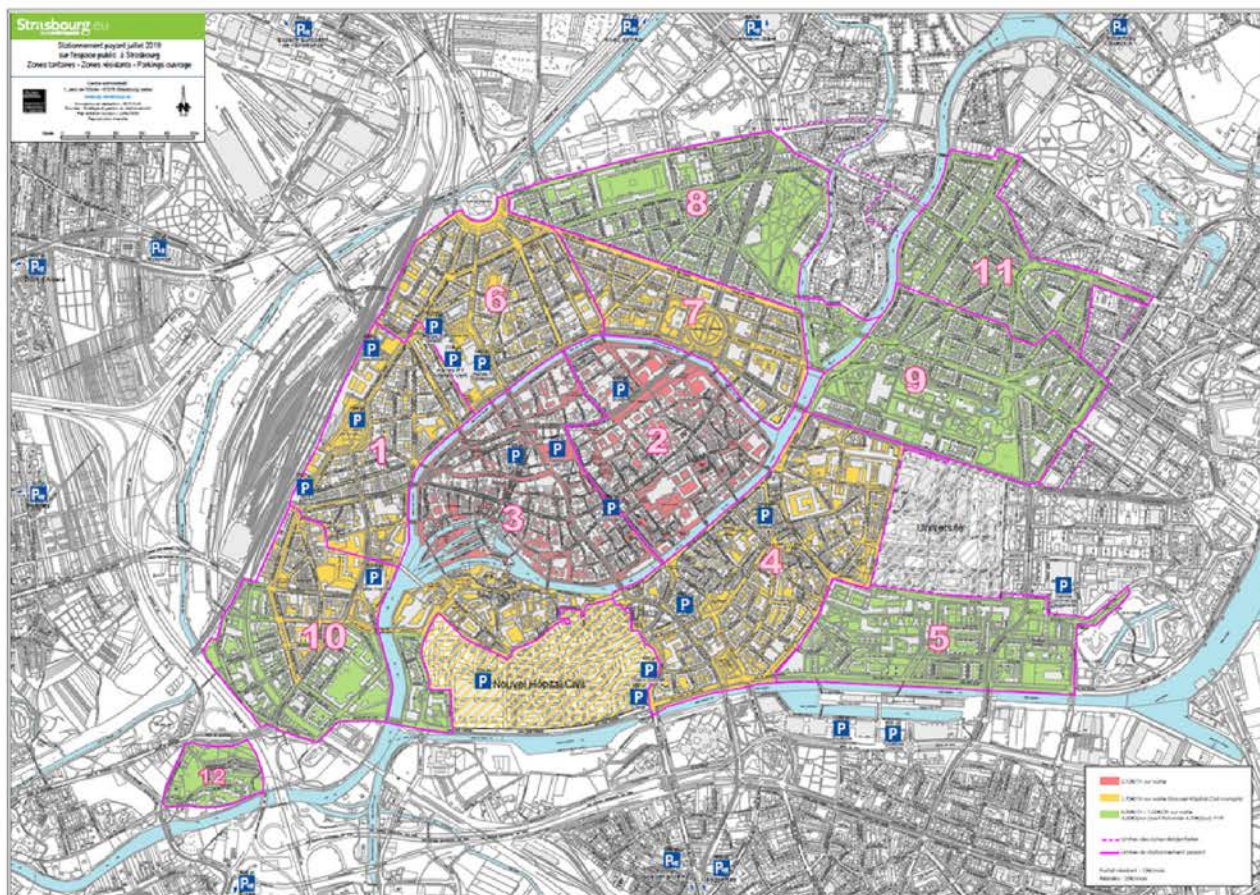


Le montant du forfait de post-stationnement (35 €) et la possibilité de s'en acquitter à un tarif minoré (17 €) sont maintenus.

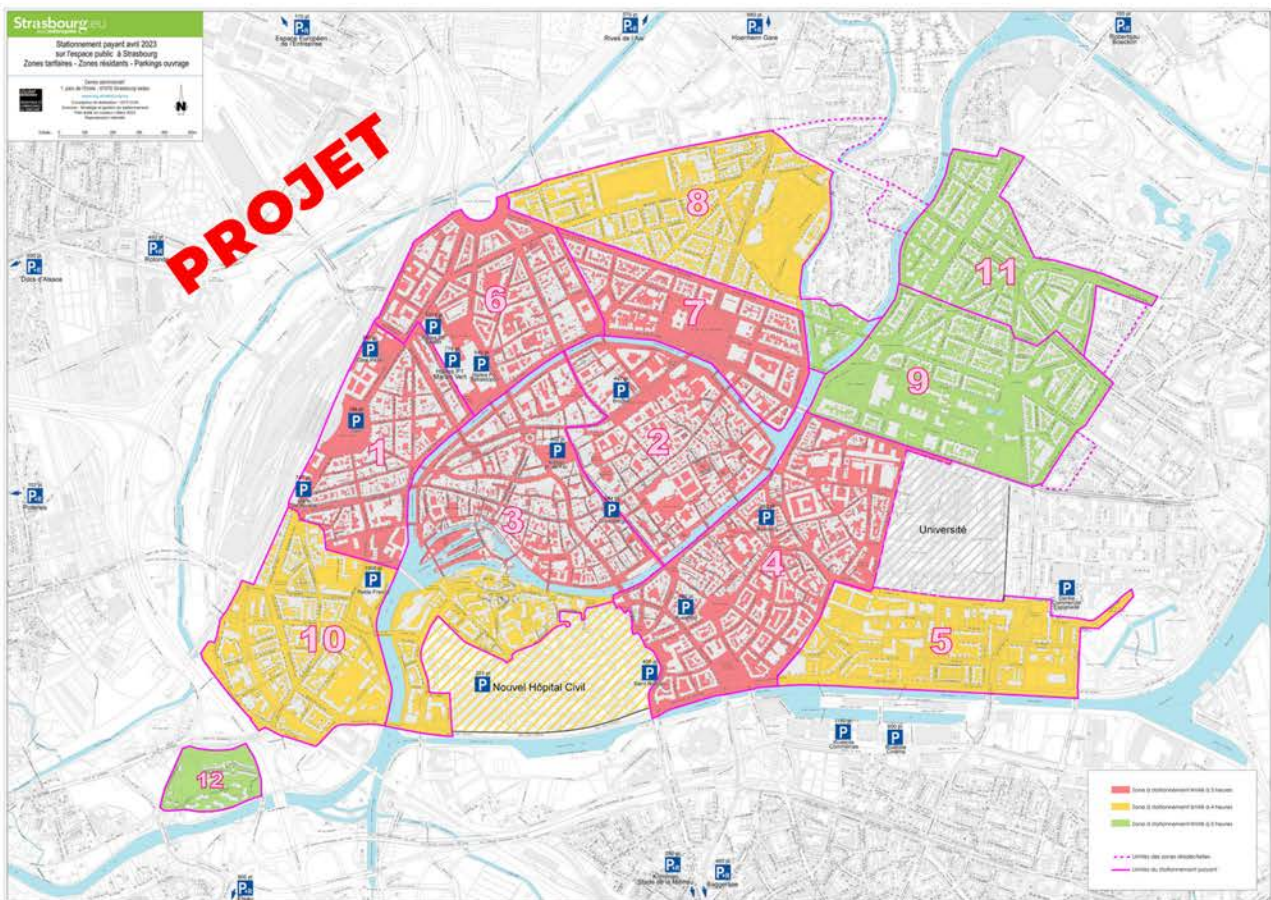
Si cette délibération est adoptée en l'état, les tarifs de stationnement en ouvrage seront plus intéressants que le stationnement en voirie dès la première heure.

De plus, Strasbourg étant une ville en transition, et ses lieux de vie évoluant, il convient d'adapter les tarifs affectés à certaines zones tarifaires pour mieux refléter la réalité du territoire.

Plan des zones de stationnement actuel



Plan des zones de stationnement proposé dans la délibération

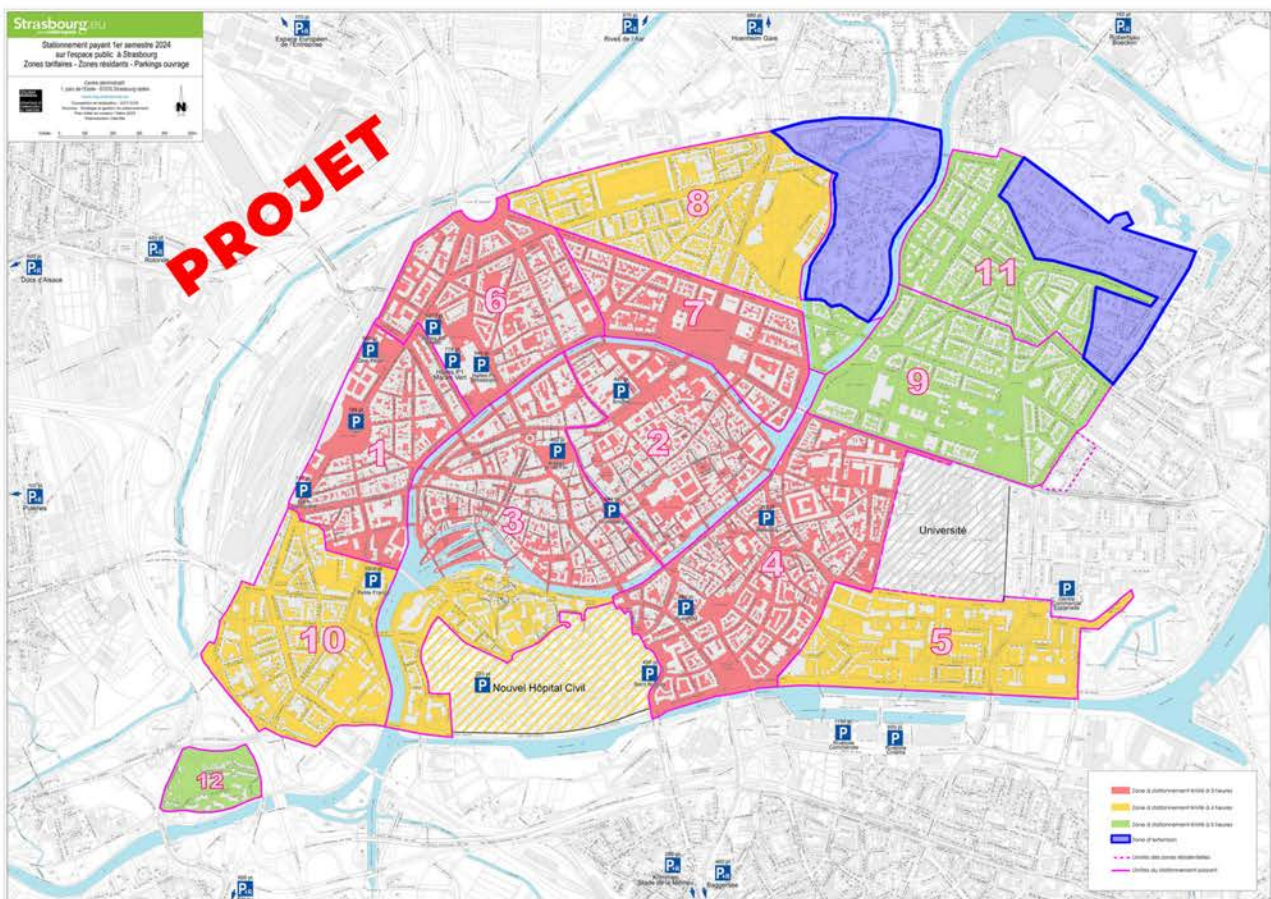
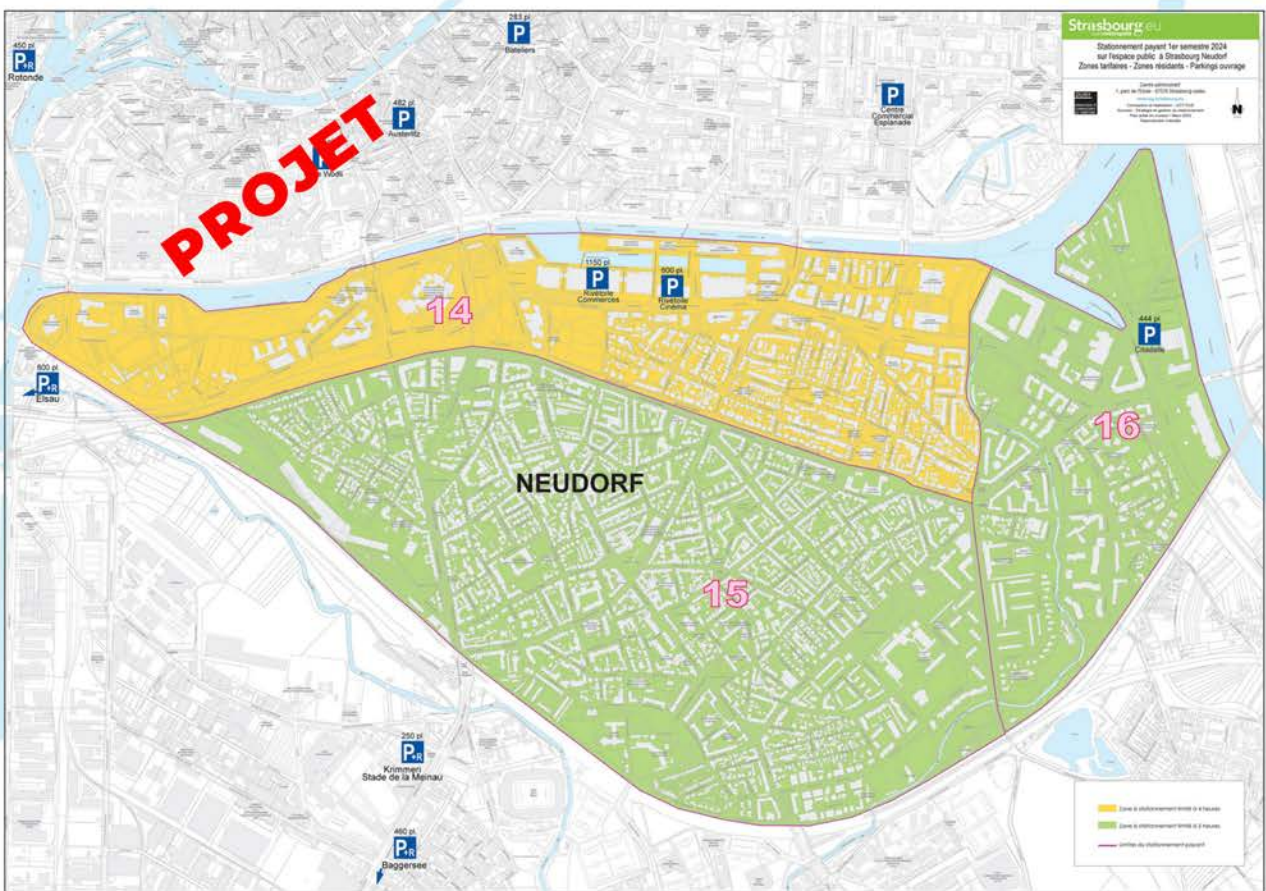


b. Améliorer la situation dans certains secteurs par la mise en place de la réglementation payante

Le quartier du Neudorf subit une forte pression en matière de stationnement, et ce depuis plusieurs années. En effet, certains secteurs ont peu de stationnement privé, des rues étroites et pas de parking public à ce jour, avec jusqu'à 30% de véhicules ventouses. Le passage en zone réglementée devra donc permettre d'alléger cette pression et de « redonner de l'air » au quartier, en limitant notamment le stationnement des pendulaires provenant en particulier des secteurs voisins. La tension de la situation actuelle a fait l'objet d'expressions nombreuses et récurrentes des habitants.

Ailleurs dans la ville, les secteurs limitrophes à l'actuelle zone payante, en particulier le secteur entre les quais Zorn et Mullenheim jusqu'à la rue Lauth, ainsi que le quartier de l'Orangerie sont aujourd'hui à leur tour sous pression. La voirie y est ainsi saturée une grande partie de la journée, avec des pointes entre 100 % et 130% d'occupation, comprenant une part importante de véhicules de pendulaires et de véhicules « ventouse » (12%), c'est-à-dire stationnant au moins une journée. Plus de 50% des places sont occupées par des résidents dans ces deux secteurs. La réglementation payante, dans la continuité des périmètres déjà payants, devrait là encore permettre d'alléger la pression.

Il est donc proposé au Conseil municipal de mettre en place le stationnement payant dans ces deux quartiers.



Il permettra d'y soulager la pression du stationnement, d'améliorer la rotation au profit des habitants, qui pourront bénéficier du forfait résidant dans leur zone d'habitation. Il limitera les stationnements de longue-durée des pendulaires actifs du secteur, incités à privilégier les transports en commun et les P+R, ou les parkings en ouvrage.

Le périmètre proposé correspond à environ 6 500 places pour le quartier du Neudorf et à environ 1 600 places pour le secteur Orangerie, quais Zorn/Mullenheim et rue Lauth. Ces extensions seront déployées dans le courant de l'année 2024 sous réserve du vote du Conseil municipal.

Il est proposé que la tarification « orange » soit appliquée sur le secteur Heyritz et Nord du Neudorf, compte tenu de la typologie du quartier, de la tension sur l'offre de stationnement et des alternatives existantes dans les parkings ouverts au public de Rivetoile et de Danube, tandis la tarification « verte » s'appliquerait pour la partie Sud du Neudorf et le secteur Orangerie, quais Zorn/Mullenheim et rue Lauth.

De plus, dans l'optique d'améliorer encore la rotation des véhicules sur certains emplacements de stationnement, il est envisagé d'expérimenter des places dites « violettes ».

Ces places seraient à usage spécifique : il s'agirait d'un nombre de places définies en voirie, généralement à proximité d'un générateur de flux (commerces, pôle d'intermodalité, dépose minute), où la durée du stationnement serait très limitée.

La mise en place de ce dispositif fera l'objet d'une démarche de participation citoyenne par une consultation du monde économique et de la population pour identifier les besoins à prendre en compte dans le lancement de ce nouveau modèle et en définir ensuite les caractéristiques opérationnelles précises.

c. Mettre en place un bouclier social pour les abonné·es résidents en voirie

Pour les ménages domiciliés dans une zone payante, il est possible de demander à bénéficier d'un abonnement dit « résident », qui permet de stationner en voirie au sein de sa zone d'affectation (liée à son adresse). Cet abonnement est valable pour une voiture par ménage. Le second véhicule du foyer a accès au forfait journalier pour ses besoins occasionnels.

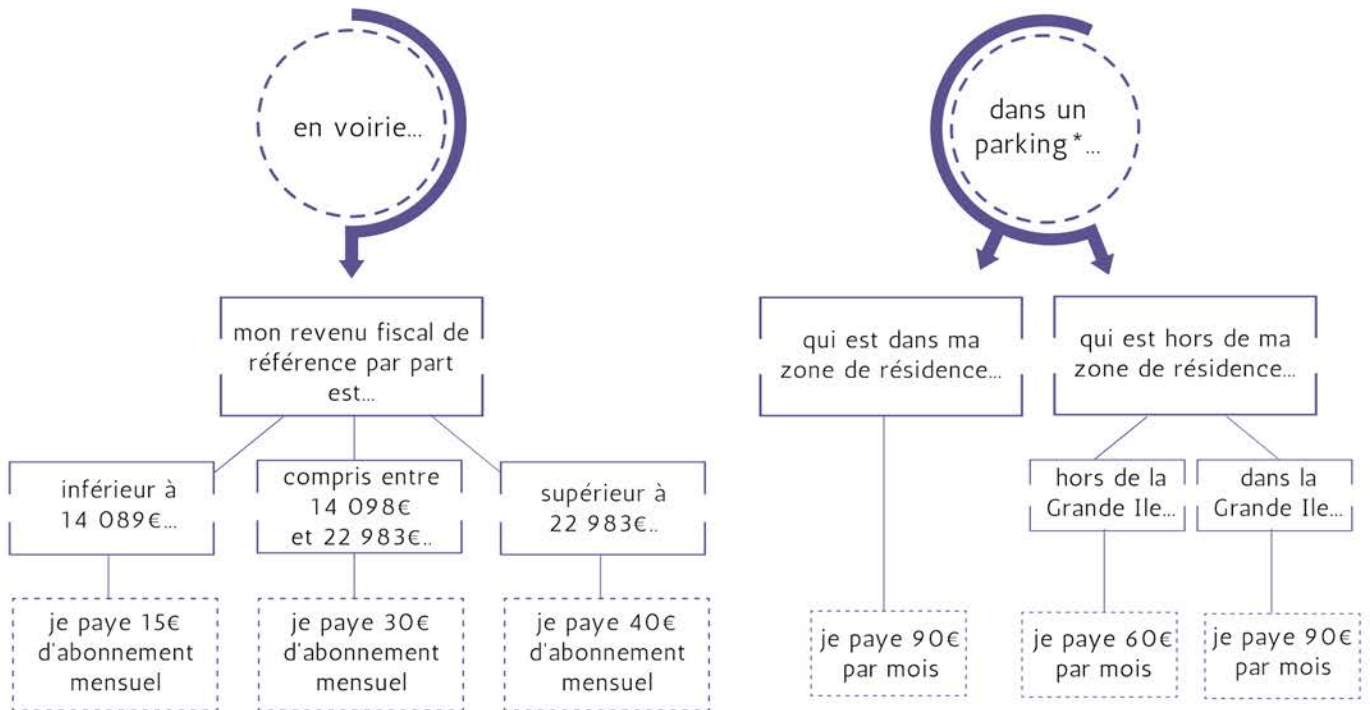
Afin d'inciter les résidents à utiliser davantage les ouvrages, pour libérer et apaiser les espaces publics au profit d'autres usages (piétons, cyclistes, activités...) et en cohérence avec la hausse envisagée des tarifs visiteurs sur voirie et en parkings, le prix du forfait mensuel sera augmenté. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal du 20 mars, de **mettre en place un bouclier social pour les habitants, et de créer ainsi un tarif résident solidaire** ; permis depuis 2020 par la loi ; afin de s'adapter à leur situation financière. Ce tarif résident solidaire se basera sur le Revenu Fiscal de Référence (RFR) par part, comme cela est le cas pour les aides de la ZFE-m, ce qui permettra une lisibilité aussi bien au niveau de la métropole qu'au niveau de l'État.

Ainsi, le premier niveau de tarif solidaire correspondant à un RFR par part inférieur à 14 089 €, soit la moitié de la population strasbourgeoise. Il permettra de sanctuariser le montant de l'abonnement à 15€ pour les ménages les plus fragiles. La tarification sera ensuite de 30 € pour un RFR par part compris entre 14 089€ et 22 983 €, et le tarif plein sera porté à 40 €.

Ces nouveaux tarifs permettront d'encourager le report de la voirie vers les ouvrages et seront les mêmes pour l'ensemble des zones payantes. Ils seront mis en œuvre à partir du 1er octobre 2023 sous réserve du vote de la délibération par le Conseil municipal du 20 mars 2023.

J'opte pour le tarif résident-e à partir du 1er octobre, je choisis mon stationnement...

(sous réserve du vote de la délibération au Conseil municipal du 20 mars 2023)



*Liste des parkings éligibles : Broglie, Kléber – Homme de Fer, Austerlitz, Bateliers, P3 – Les Halles, Wodli, Centre-Historique Petite-France

UNE MISE EN ŒUVRE QUI S'APPUIE SUR LE DIALOGUE AVEC LE MONDE ÉCONOMIQUE ET LA POPULATION

03

a. Le dialogue avec le monde économique

Il existe depuis 2018 et la mise en place de la réforme du stationnement sur voirie, un forfait journalier ouvert à certaines professions identifiées. Ce forfait est valable dans toutes les zones payantes de la ville, au prix de 11€ pour une journée. Sont concernées les professions dites mobiles, c'est-à-dire les professionnels de santé mobiles, certains artisans et certains métiers de bouche. En 2022, 8 664 forfaits ont été délivrés. Ce forfait sera maintenu en l'état pour continuer de répondre au besoin d'accessibilité à la Ville des professionnel·les.

Dans le cadre de l'évolution de la politique du stationnement, et du déploiement de la stratégie de logistique urbaine, des échanges avec les professionnel·les seront organisés. Différentes thématiques seront abordées, comme le sujet de la logistique urbaine, avec tout ce qui relève des livraisons, le stationnement des professionnels (commerçants, artisans) et de leur clientèle, la déclinaison du dispositif des places « violettes », etc. Les apports de ces échanges seront entérinés dans une délibération ultérieure qui validera les compléments au présent plan d'actions.

b. L'information et la consultation des habitant-es

Plusieurs temps d'échanges ont déjà pu avoir lieu avec les habitant-es et les acteurs du territoire entre la fin de l'année 2021 et le début de l'année 2023 et une enquête sur les usages du stationnement et des espaces publics a été menée à l'échelle de la ville fin 2022. Forte de près de 3500 répondants, les résultats viendront alimenter les différentes actions de transformation de l'espace public qui pourront être déployées grâce à la mise en place de la nouvelle stratégie du stationnement soumise au vote le 20 mars 2023.

Parce que l'évolution de la politique de stationnement concerne tou·tes les habitant-es de la ville de Strasbourg, il est essentiel de déployer une démarche tant d'information que de participation des habitant-es. Les publics concernés sont à la fois les habitant-es, les associations de riverains et les associations spécialisées.

La consultation portera sur les actions complémentaires au dispositif présenté ici et seront adaptées aux besoins spécifiques des différents quartiers. Cela permettra, entre autres, de préciser la localisation et les modalités de déploiement des places « violettes » ainsi que de travailler avec les habitant-es à l'aménagement de certains espaces libérés du stationnement au profit de déminéralisation, de végétalisation.

Strasbourg.eu
eurométropole



Contact presse:

Sophie Cambra
sophie.cambra@strasbourg.eu
03 68 98 70 32

Accueil presse:

info.presse@strasbourg.eu
03 68 98 68 71